

Premier secours

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **19 (1973)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

revenu ne dépasse pas certaines limites déterminées, il aura droit à une rente extraordinaire.

Les personnes touchant actuellement une rente AVS/AI sont-elles mises automatiquement au bénéfice de la 8^e révision ou cette dernière touche-t-elle uniquement les futurs rentiers?

Les rentes en cours ont toutes été calculées à nouveau pour les amener au niveau des futures rentes.

Les cotisations versées par les Suisses de l'étranger s'élèvent à

près de 11 millions de francs en 1970. Les rentes versées aux Suisses de l'étranger se sont élevées quant à elles à près de 80 millions de francs pendant la même période. Ne se pose-t-il pas dans ces conditions un problème au niveau fédéral, et l'assurance facultative ne risque-t-elle pas de se voir un jour dans l'obligation de balancer ses comptes?

Il se pose certainement un problème au niveau fédéral. La Commission fédérale AVS a prévu de

créer une sous-commission qui procédera à l'étude de l'AVS/AI facultative des Suisses de l'étranger. Je ne crois cependant pas qu'il puisse être question un jour de balancer pour cette catégorie particulière d'assurés les rentes par les cotisations.

A l'intérieur du pays aussi, il est vrai dans une moindre mesure, les cotisations ne balancent pas les rentes. La différence est faite par les contributions des pouvoirs publics.

SSE, Lucien Paillard

Premier secours



S'il devait vous arriver quelque chose, le **Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger** paie jusqu'à concurrence de fr.s. 40 000.— en espèces.

Solitaire, tu n'es rien.
Solidaire, ça va bien.
Fais don au Fonds!

Epargne et indemnité forfaitaire au Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

Il demande :

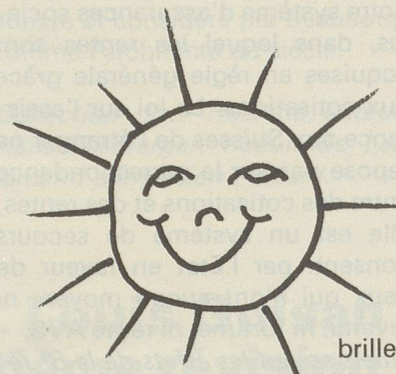
un dépôt d'épargne (unique ou en versements annuels)

Il offre :

1. En cas de perte des moyens d'existence à cause d'une guerre, de troubles civils, de mesures coercitives générales telles que nationalisations etc., une indemnité forfaitaire en francs suisses
2. toujours le **remboursement** des dépôts d'épargne en Suisse
Garantie de la Confédération

Suisses de l'étranger,

Adhérez au Fonds de solidarité lorsque le



brille,

vous serez alors protégés au moment où la



arrive

Pour tous renseignements:
Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger,
Gutenbergstrasse 6
CH-3011 Berne

